

Madame, Monsieur le Président,
Cher(e) collègue,

Les grèves de transports de ce début d'année, l'arrivée du Covid 19 et du confinement qui en a suivi, ne nous ont pas permis de faire notre réunion annuelle des présidents de SSA, ni de convoquer notre assemblée générale ordinaire 2019, qui devait se tenir normalement en mars 2020.

Nous avons donc envisagé de tenir cette assemblée générale à l'occasion de nos finales 2020, qui devaient aussi nous permettre de fêter le cinquantième anniversaire de l'ANEG.

L'évolution sanitaire dans notre pays, nous a contraint à reporter nos finales en août 2021 et ne nous a pas permis de reprogrammer notre assemblée générale 2019, qui doit impérativement se tenir avant la fin de cette année.

Comme l'ont fait des clubs et associations identiques à notre club, comme l'ont fait des fédérations sportives, dont la FFA, le comité directeur a décidé de tenir notre assemblée générale 2019 de façon dématérialisée.

Elle se déroulera donc de la façon suivante :

1. Chaque adhérent 2019, dument enregistré, sera destinataire, via sa boîte mail, des documents afférents à cette assemblée générale, au cours de la première semaine de novembre : Rapport moral du président – rapports d'activités des commissions – rapport financier – rapport de la commission de contrôle financier.
Ainsi, chaque adhérent sera en mesure de prendre connaissance de ces rapports et pourra adresser au secrétaire général via le site de l'ANEG, les questions relatives à cette année 2019.
2. Chaque président, recevra dans le courant de la deuxième semaine de novembre, un document indiquant : le nombre de délégués de sa SSA appelés à voter et déterminé selon notre règlement intérieur (disponible sur notre site) et les bulletins de votes.
3. A réception de ces documents, nous vous demandons de bien vouloir vérifier l'exactitude du nombre d'adhérents pris en compte, leur répartition suivant leur activité, le nombre de délégués.
En cas de « litige » le président verra avec le secrétaire général, les modifications éventuelles à apporter aux bulletins de vote.
4. A partir de là, chaque président de SSA prendra en charge les votes de sa SSA en les regroupant et les enregistrera sous PDF et les enverra par mail au secrétariat de l'ANEG. *(Les modalités sont en cours d'élaboration et vous serons communiquées ultérieurement)*
5. Les bulletins de vote devront être reçus pour être ouverts du 30 novembre au 13 décembre 2020. En retour, chaque envoi sera confirmé par un accusé de réception.
6. Le dépouillement sera effectué sous l'égide de la commission de contrôle financier et les résultats publiés le jour même.
Un compte rendu sera établi et envoyé à tous les présidents pour diffusion.

Nous avons donc considéré que l'expression ne nécessitait pas un vote à bulletin secret, car ce genre de vote se fait habituellement à main levée.

En parallèle, nous vous demandons de bien vouloir prévenir les adhérents de votre SSA, afin qu'ils consultent régulièrement leur messagerie, certains envois pouvant être considérés comme des spams

Espérant que cette procédure n'empêche pas la mobilisation et l'expression de vos adhérents, l'ensemble du comité directeur se tient à votre disposition tout le temps de cette procédure.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le président et cher (e) collègue l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président de l'ANEG

Patrick BELLIVIER